

Commune Les Aix d'Angillon

Conseil municipal du 4 juin 2020

Compte rendu

Présents titulaires : Mmes Delphine BOUREUX, Maud DUFOUR, Claudine FERRAND, Sandra LANGERON, Evelyne BLAIN, Michèle FAUCARD, Christelle PETIT et M. Dominique GAZOUNAUD, Serge NUNES, Alexis STANOIEVITCH, Jeremy LALANE, Claude COMBEPINE, Gérard JOLLET, Thibault CHALLETON, Antoine LLOPIS, Jérôme VRILOR et Claude LELOUP.

Présents suppléants : Marie-Reine VOLTON, Heinrich LANGERON

Excusée : Mme DUMAY Lise, Mallaury LAGNEAU (procuration à Christelle PETIT), Ana LECOLIER (procuration à M. Jérôme VRILOR).

Secrétaire de séance : Maud DUFOUR

1- Vote des indemnités au maire et aux adjoints

1.1 Indemnité au maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Ces dernières sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1027, auquel on applique un pourcentage en fonction de la population totale de la collectivité.

Pour la commune des Aix d'Angillon, dont la strate se situe entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal applicable pour les indemnités du maire est de 51,60 %

Il est proposé au conseil municipal :

- De ne pas aller au maximum de l'indemnité pour la strate d'habitant mais de retenir le taux de 36 % du traitement correspondant à l'indice brut 1027
- De retenir la date d'effet du 25 mai 2020, date de l'élection du maire,
- D'indexer l'évolution des indemnités sur celle des traitements de la Fonction Publique territoriale
- D'imputer la dépense correspondante au budget, chapitre 65

→ Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

1.2 Indemnités aux adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 créant cinq postes d'adjoints,

Vu les arrêtés du 4 juin 2020 créant les délégations incombant aux adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire : à 17% de l'indice 1015 compte tenu de la population de la commune comprise entre 1 000 à 3499 ;
- De retenir la date d'effet du 25 mai 2020, date de l'élection du maire,
- D'indexer l'évolution des indemnités sur celle des traitements de la Fonction Publique territoriale
- D'imputer la dépense correspondante au budget, chapitre 65

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

Tableau récapitulatif

	Indemnités préconisées /loi		Indemnités Retenues	
	Taux max % de l'IBT	Montant	Taux appliqué	Montant
Le Maire	51,60%	2 006,93€	36%	1 400,18€
Les adjoints	19,80%	770,10€	17%	661,98€

2- Désignation des représentants des syndicats, commission et autres organismes

Les candidats suivants se proposent dans chacune des représentations.

Les Représentations :

Syndicat	Membres	Candidats
CCAS	5 membres du conseil municipal	Christelle Petit Ana Lecollier Michèle Faucard Marie-Reine Volton , Claudine Ferrand , Evelyne Blain , Maud Dufour
CNAS	→ 1 titulaire → 1 suppléant	Jérôme Vrilor Esther Batard
CA EHPAD "Les Vallières"	→ 5 membres CA	Christelle Petit Ana Lecollier Marie-Reine Volton Sandra Langeron

	→ 1 membre CE	Delphine Boureux et Maud Dufour Christelle Petit
Syndicat de transport	→ 2 titulaires	Sandra Langeron Heinrich Langeron Ou Jérémy Lalanne
SDE 18	→ 1 titulaire → 1 suppléant	Antoine Llopis Dominique Gazounaud
Syndicat de l'Eau SIAEP	→ 2 titulaires	Thibault Challeton Dominique Gazounaud
CDC Terres du Haut Berry 1 membre par commission	Finances Personnel Economie Environnement Communication Culture – lecture publique Enfance/Jeunesse Tourisme Voirie-bâtiments Petite enfance Social SPANC-Eau Sport Urbanisme-Fibre	Jérôme Vrilor / Christelle Petit Jérôme Vrilor / Christelle Petit Gérard Jollet / Serge Nunès Claude Combepine/ Gérard Jollet Alexis Stanoeivitch/ Ana Lecolier Delphine Boureux/ Alexis Stanoeivitch Alexis Stanoeivitch/ Ana Lecolier Claude Combepine / Delphine Boureux Serge Nunès / Gérard Jollet Maud Dufour / Mallaury Lagneau Ana Lecollier/ Marie-Reine Volton Gérard Jollet / Thibault Challeton Alexis Stanoeivitch / Dominique Gazounaud Evelyne Blain / Jérémy Lalanne

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

Si ni le suppléant ni le titulaire ne peuvent participer, il est possible qu'un autre élu puisse se positionner.

Les comptes rendus devront être envoyés à l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil communautaire sera installé le 9 juillet au centre culturel des Aix d'Angillon. Il peut y avoir à cette occasion des changements dans l'organisation des commissions

Les commissions communales :

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE	SOLIDARITE, SANTE, FAMILLE ENFANCE, SENIORS	CULTURE, ANIMATIONS, ACTIONS CITYOYENNES	ACTIVITES ECONOMIQUES, CADRE DE VIE	URBANISME, AMENAGEMENT
VRILOR Jérôme	LECOLIER Ana	BOUREUX Delphine	LLOPIS Antoine	CHALLETON Thibault
LECOLIER Ana BOUREUX Delphine LLOPIS Antoine CHALLETON Thibault	BLAIN Evelyne DUFOUR Maud FAUCARD Michèle FERRAND Claudine LAGNEAU Mallauray STANOIEVITCH Alexis VOLTON Marie-Reine	FERRAND Claudine GAZOUNNAUD Dominique JOLLET Gerard LAGNEAU Mallauray LANGERON Sandra NUNES Serge VOLTON Marie-reine	COMBEPINE Claude GAZOUNAUD Dominique JOLLET Gerard LALANNE Jeremy LANGERON Sandra LAGNEAU Mallauray DUFOUR Maud	BLAIN Evelyne COMBEPINE Claude FAUCARD Michèle LALANNE Jeremy LANGERON Heinrich NUNES Serge STANOIEVITCH Alexis
SUPPLEANT DE LA COMMISSION THEMATIQUES SPECIFIQUES SELON TABLEAU DE POSITIONNEMENT				
JOLLET Gerard COMBEPINE Claude LANGERON Sandra LALANNE Jeremy BLAIN Evelyne	JOLLET Gerard GAZOUNNAUD Dominique LANGERON Sandra LALANNE Jeremy LANGERON Heinrich	BLAIN Evelyne COMBEPINE Claude DUFOUR Maud STANOIEVITCH Alexis	FERRAND Claudine BLAIN Evelyne NUNES Serge STANOIEVITCH Alexis	DUFOUR Maud FERRAND Claudine LANGERON Sandra GAZOUNAUD Dominique JOLLET Gerard

Les commissions ne sont pas figées et pourront être adaptées au fil du temps.

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

Communauté de communes :

Représentation : Jérôme VRILOR, Delphine BOUREUX et Christelle PETIT (titulaires), Gérard JOLLET (suppléant).

Pole d'équilibre territorial rural (PETR) : Christelle présentera sa candidature pour siéger au PETR. La représentation sera votée en conseil communautaire,

Correspondant Défense : Claude Combepine et Heinrich LANGERON (suppléant).

3- Délégations de fonctions et de signatures aux adjoints

3.1. Délégation de fonction

Par arrêté du 4 juin 2020, le maire donne [délégation de fonction](#) à ses cinq adjoints pour les actes suivants :

- Préparation avec les services concernés et suivi des dossiers relatifs au champ de compétences auquel il est rattaché,

- Echanges avec les administrés, administrations, entreprises, associations et autres institutions sur tout ce qui concerne les services et missions du domaine de compétences,
- Préparation et exécution des délibérations du conseil municipal,

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

3.2. Délégation de signature

Un autre arrêté du 4 juin prévoit une [délégation de signature à chaque adjoint](#) pour tous les actes suivants :

- Tous les actes administratifs relatif à la gestion administrative de la commune (convocation, courriers, dossiers administratifs, bons de commandes, ordre de mission...), à l'exclusion de ceux relatifs à la gestion du personnel,
- Tous mandats et titres des recettes relevant du budget principal et du SPANC dans la limite de 10 000€.
- Les actes porteront la mention pour le compte et par délégation du maire,

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

4- Délégation des signatures état civil à la secrétaire de mairie,

Par arrêté du 4 juin 2020, le maire donne délégation de signature à Mme BAGES Stéphanie pour tous les actes d'Etat civil. En cas d'absence ou d'indisponibilité de cette dernière, la présente délégation est étendue à Mesdames Caroline THIBAULT et Esther BATARD

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

5- Transfert d'un véhicule de l'actif de l'assainissement à l'actif de la commune,

Le véhicule immatriculé DH-612-BA IVECO Daily est à l'actif du budget assainissement, au regard de l'utilisation qui en fait, il est proposé au conseil municipal de le transféré à l'actif de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert du véhicule immatriculé DH-612-BA IVECO Daily du budget Assainissement vers le budget principal,
- De fixer la date de transfert au 5 juin 2020

→ **Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.**

6- Etat d'avancement des travaux de la place

Lors des travaux de la Place Nationale, il est apparu qu'une canalisation du réseau d'eaux usées rue du Mail était particulièrement endommagée. Une inspection télévisée a fait apparaître des affaissements et invasions de racines. L'entreprise TPB du Centre, titulaire du marché de la Place Nationale, a fait un devis pour la réparation. Il s'élève à 50 597.50 € HT soit 60 717 € TTC. L'Agence de l'eau et le Département du Cher ont été contactés pour étudier une demande de subvention.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la reprise du réseau d'eaux usées Rue du Mail pour la somme de 49 566.60 € HT soit 60 717 € TTC
- De demander toutes les subventions possibles aux différents partenaires financiers,
- De prévoir la dépense au budget assainissement
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

→ Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 20h10.

Prochain Conseil Municipal prévu le lundi 15 juin à 18h30 à la salle des fêtes